

Le présent contrat a pour objet la location du Gîte nommé "La Petite Marquise", situé 2 Montée de la Cala 26740 SAUZET.

Le gîte comporte, une pièce à vivre équipée d'une cuisine aménagée et d'un canapé convertible Rapido et d'une salle de douche avec sanitaire.

Les parties conviennent que la location faisant l'objet des présentes est une location saisonnière, dont la durée ne peut excéder 90 jours.

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période de location définie dans les présentes.

Le Bailleur pourra justifier de la propriété de son bien en fournissant les justificatifs demandés par le Preneur.

- DÉPÔT DE GARANTIE

Au plus tard lors de l'entrée dans les lieux , **le Preneur remettra au Bailleur un chèque à l'ordre de Moreira Elsa ou une empreinte CB d'un montant de 400€ à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les éventuels dommages locatifs.**

Sont compris comme dommages locatifs, tous dommages, dégradations du logement, ainsi que les dommages, pertes ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location. En l'absence de dommages locatifs, le dépôt de garantie sera restitué au Preneur le jour de son départ.

Dans le cas de l'existence de dommages locatifs, le dépôt de garantie sera reversé dans un délai maximal de 2 mois, les dépenses effectuées en réparation du préjudice subi déduites, justification et factures à l'appui.

- INVENTAIRE RÉALISÉ SANS LA PRÉSENCE DU BAILLEUR

Un inventaire sera mis à disposition à l'arrivée. Le preneur se chargera de vérifier l'exactitude de celui-ci.

- INVENTAIRE ET ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Réalisés en présence des deux parties (Bailleur ou Représentant).

Les parties conviennent d'établir et de signer ensemble l'inventaire et l'état des lieux de sortie le jour du départ.

- CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location saisonnière est conclu au profit des ou du seul Preneur signataire des présentes.

La cession du bail, sous-location totale ou partielle, sont rigoureusement interdites.

- CONDITIONS GÉNÉRALES

La location du gîte est assortie du respect d'un ensemble d'obligations de la part du locataire. Ces dernières figurent dans le document "**Règlement intérieur du Gîte**" disponible sur les lieux du bien à louer.

- ASSURANCE

Le Preneur indique bénéficier d'une assurance couvrant les risques locatifs. Une copie de la police d'assurance pourra être demandée par le Bailleur au Preneur lors de la réservation ou à

l'entrée dans les lieux.

- UTILISATION

Le Preneur fera un usage paisible du logement loué.

Il entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté. Il devra respecter le voisinage, ainsi que le règlement intérieur.

Il s'engage à faire un usage normal et raisonnable des moyens de confort (chauffage, climatisation, eau, etc.), ainsi que des équipements (électroménager, cuisine, etc.) mis à sa disposition.

Il lui est interdit de faire une copie des clés remises par le Bailleur.

Il s'engage à informer le Bailleur dans les meilleurs délais de toute panne, dommage, incidents, ou dysfonctionnement.

- LE MATÉRIEL

Le Bailleur s'engage à maintenir la location faisant l'objet du présent contrat dans un état satisfaisant d'entretien, de propreté et de sécurité.

Il s'engage à signaler dans les meilleurs délais au Preneur toute modification indépendante de sa volonté.

- OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Dans le cas où un appareil ou matériel ayant une influence majeure sur le confort du Preneur, venait à être défaillant, le Bailleur s'engage à mettre en oeuvre les moyens permettant la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais.

- RÉSILIATION

En cas de manquement par le Preneur à l'une de ses obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit.

Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

- DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs.

Le Gîte est une partie de la demeure principale. Il est situé à la gauche de celle-ci, il possède sa propre entrée, il est complètement indépendant et non fumeur.

- ANIMAUX DE COMPAGNIE

La présence d'animaux de compagnie dans l'hébergement intérieur et extérieur est strictement interdite, aucune dérogation ne sera accordée.

- ACCESSIBILITÉ

Notre Gîte et ses extérieurs ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite ni aux jeunes enfants du fait d'escaliers.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre Gîte ainsi qu'un bon séjour.

Laurent et Elsa